



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'UN SITE EOLIEN D'UNE PUISSANCE DE 13,5 MW ET COMPRENANT 5 EOLIENNES À SAINTE-CECILE

L'enquête publique organisée par l'arrêté préfectoral n°14-DRCTAJ/1-245 du 5 mai 2014, pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, relative à la demande formulée par la SOCPE Pierre-Bise, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un site éolien d'une puissance de 13,5 MW et comprenant cinq éoliennes sur le territoire de la commune de Sainte-Cécile **est prolongée**, par décision du commissaire enquêteur, **jusqu'au 18 juillet 2014 inclus**, en mairie de Sainte Cécile.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public écrites ou orales en mairie de Sainte Cécile :

- **le samedi 12 juillet de 9 h 00 à 12 h 00 ;**
- **le vendredi 18 juillet 2014 de 14 h 00 à 17 h 00.**